

Un emploi à la mairie pour prévenir la récidive

Déjà engagée dans le suivi des jeunes en difficulté, la ville de Suresnes met en place un dispositif d'insertion novateur: Elle va accueillir au sein des services municipaux des jeunes délinquants sous main de justice.



Un travail au sein des services municipaux pour retrouver le chemin de l'insertion et de l'emploi et éviter celui de la prison. C'est l'action d'insertion inédite en Ile-de-France que la Ville de Suresnes va mettre en place. La ville va proposer à des jeunes majeurs délinquants de travailler pendant six mois au sein de services municipaux dans le cadre d'un contrat unique d'insertion. Christian Dupuy, Maire de Suresnes, Vice président du Conseil général des Hauts-de-Seine et Alain Fajer, Directeur fonctionnel des Services pénitentiaires d'insertion et de probation des Hauts-de-Seine (SPIP), ont signé, mercredi 5 décembre 2012, une convention relative à la prise en charge des personnes placées sous main de justice. « C'est le fruit de votre volonté de participer

à l'insertion et l'accompagnement de jeunes en leur proposant un parcours qui permette d'éviter la récidive et les aide à accéder à la citoyenneté » a souligné Alain Fajer.

La convention pourra concerner des résidents de Suresnes et Rueil-Malmaison ayant fait l'objet d'une condamnation à une peine de 3 ans d'emprisonnement, dans le cadre : d'un placement sous surveillance électronique, d'un aménagement de peine, d'une sortie de prison, ou d'une libération conditionnelle.

Dans un premier temps, deux personnes par an seront concernées par ce dispositif. Ils seront affectés au sein du Conservatoire et des Ateliers municipaux, qui se sont portés volontaires pour les accueillir.

C'est Daniel Montet, élu en charge de la sécurité et de la prévention de la délinquance, qui est à l'origine de cet engagement de la ville. « Il s'agit de proposer à des jeunes en très grande difficulté, une chemin d'insertion professionnel qui leur ouvre un autre horizon que le cycle délinquance/prison/récidive, souligne-t-il. Aujourd'hui les collectivités locales sont en première ligne dans les actions de prévention de la délinquance. Avec ce dispositif, encore limité en nombre mais symbolique et dirigé vers des cas difficiles, Suresnes veut prendre sa part dans la lutte contre la récidive. »

Soucieux de favoriser l'insertion sociale des jeunes, Daniel Montet avait déjà été l'inventeur en 2004 de la Bourse au permis de conduire, qui prend en charge la formation à la conduite des 16-25 ans contre des actions de bénévolat au profit de la collectivité, et a depuis été repris par de nombreuses collectivités.

Suresnes œuvre par ailleurs déjà depuis de nombreuses années, dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, pour la prise en charge et de suivi des jeunes en difficulté. La Ville accueille au sein des services municipaux des jeunes condamnés à des réparations pénales ou à des travaux d'intérêt général depuis 1995 et participe aux stages citoyens organisés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse depuis 2011.

Hier lors de la signature, Christian Dupuy a rendu hommage à l'implication des agents de la ville volontaires pour encadrer ces jeunes. « On peut avoir eu un problème, commis une faute et ne pas être définitivement perdu, a-t-il insisté. Cette expérience doit permettre à ses bénéficiaires de trouver leur place dans la société. Tout ce qui permet d'éviter la récidive doit être encouragé et j'espère que de nombreuses autres communes s'inspireront de cette expérience. »

Avec ce nouveau dispositif, c'est la phase cruciale et délicate de l'insertion professionnelle après la prison que la ville veut contribuer à favoriser. Deux services se sont déjà portés volontaires pour accueillir ses bénéficiaires. Ces derniers s'engageront pour un contrat de 6 mois, avec une période d'essai d'un mois, à raison de 26 heures hebdomadaires, rémunéré sur la base du SMIC.

Leur intégration sera accompagnée par la Maison pour la Vie citoyenne et l'accès au Droit, la Direction des Ressources Humaines de la ville et le SPIP.

« Le but n'est pas seulement de fournir un travail pendant 6 mois mais d'apporter une expérience et d'une formation professionnelle à ces jeunes adultes, explique Valérie Anfray directrice de la Maison pour la Vie citoyenne et l'accès au Droit. Durant cette période nous travaillerons avec la Mission locale et le service emploi afin de préparer l'après contrat et de faciliter cette réinsertion sur le long terme. »

Un entretien mensuel sera organisé avec la personne prise en charge, avec ses référents à la Ville pour faire un point d'étape sur le parcours proposé et relayé auprès des services du SPIP. Au terme de la prise en charge des 6 mois, un bilan sera effectué en présence du conseiller SPIP, du conseiller Emploi, du service d'accueil, des ressources humaines et du bénéficiaire du contrat.